

AFNOR normalisation

compétitivité

veille
technologique

développement
de marchés

gérer
les
risques

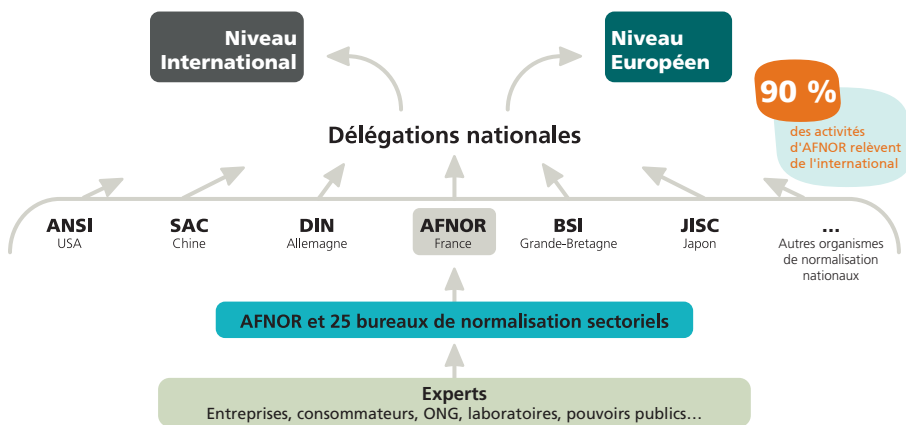
innovation

intelligence
économique

performance
sécuriser

L'organisation de la normalisation

Structures clés de la normalisation, les commissions de normalisation rassemblent l'expertise technique et la connaissance des marchés des acteurs économiques concernés. Instances de dialogue et de consensus, elles participent à l'élaboration de tous les projets de normes de leur domaine de compétences, quelle que soit leur origine : française, européenne ou internationale. Les commissions constituent des délégations nationales qui portent les positions françaises dans les comités techniques des organisations européennes (CEN, CENELEC) et internationales de normalisation (ISO, CEI). Leur animation est assurée par un bureau de normalisation sectoriel ou par AFNOR pour les travaux horizontaux et multisectoriels, ou encore pour les secteurs qui ne disposent pas d'un bureau spécifique.

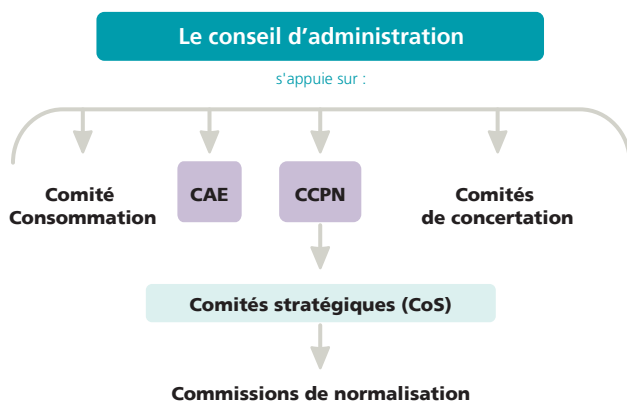


AFNOR anime le système français de normalisation. Elle recense les besoins, élabore les stratégies normatives, coordonne les positions internationales et oriente l'activité des bureaux de normalisation sectoriels. Elle valide les projets de normes (par les enquêtes publiques) et homologue les normes françaises, qu'elles soient d'origine purement française, européenne ou internationale.

La gouvernance d'AFNOR

AFNOR est une association de loi 1901.

Elle est administrée par un Conseil d'Administration d'une trentaine de membres représentant notamment les intérêts des entreprises et professions, des consommateurs, des ONG agréées, des partenaires sociaux, des collectivités territoriales et des pouvoirs publics.



CCPN

Le Comité de Coordination et de Pilotage de la Normalisation :

Ce comité est chargé de préparer la stratégie française de normalisation, de définir les objectifs et les priorités générales des grands programmes de normalisation (GPN) et de s'assurer de leur cohérence par rapport aux politiques nationales, européennes et internationales.

CoS

Les comités stratégiques :

Ils assurent la gestion collective des grands programmes de normalisation (GPN). Chaque CoS réunit les principaux décideurs du secteur économique concerné, définit les priorités de travail et prépare les positions françaises à l'international, en anticipant les développements normatifs souhaitables.

CAE

Le Comité d'Audit et d'Évaluation du système français de normalisation assure les fonctions d'audit et d'évaluation des entités composant le système français de normalisation.



Agroalimentaire

Face aux évolutions structurelles que connaissent les secteurs agricole et agroalimentaire liées notamment aux innovations technologiques, aux préoccupations de santé publique, aux nouvelles attentes des consommateurs, les objectifs en termes de normalisation sont axés sur :

- ▶ Des normes pour garantir la sécurité sanitaire des aliments
- ▶ Des normes pour améliorer la qualité des produits et la satisfaction des consommateurs
- ▶ Des normes pour répondre aux enjeux du développement durable et contribuer à l'amélioration des pratiques.



Transport et logistique

Contribuer à l'amélioration de l'efficacité économique et de la compétitivité des différents acteurs de ces filières, telles sont les orientations stratégiques de la normalisation conduisant à :

- ▶ Développer les outils normatifs favorisant la maîtrise de l'énergie et la réduction de gaz à effet de serre dans les transports
- ▶ Mettre en œuvre les conclusions du groupe ad hoc sur l'inter-modalité et la multi-modalité dans les chaînes logistiques. Stimuler les actions normatives favorisant la fluidité des échanges
- ▶ Introduire une réflexion stratégique sur les transports dans la « ville durable »
- ▶ Actualiser la stratégie normative dans les transports maritimes
- ▶ Développer les outils normatifs intégrant les exigences des usagers/clients des transports en matière de qualité de service et favorisant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite
- ▶ Développer les outils normatifs renforçant la sécurité et la sûreté des personnes et les biens dans les transports



Santé et action sociale

Les secteurs français de la santé et de l'action sociale font face à des réformes aux lourdes conséquences structurelles, réglementaires, techniques, économiques et politiques. L'objectif est de rendre le système sanitaire et social français plus efficient et innovant au regard des enjeux nationaux mais aussi européens et internationaux avec lesquels il est désormais en prise directe.

4 axes de travail ont été définis :

- ▶ Agir pour le renforcement de la sécurité des produits de santé
- ▶ Encourager la concertation dans les engagements en informatique de santé
- ▶ Accompagner le recours aux démarches qualité
- ▶ Soutenir le secteur social et médico-social dans ses réflexions normatives



Construction

Pour la normalisation dans le secteur de la construction, 5 thèmes prioritaires ont été retenus :

- ▶ Répondre aux exigences du développement durable liées au grenelle de l'environnement
- ▶ Développer des travaux dans le domaine du Génie civil et de l'Aménagement durable
- ▶ Etre proactif dans la dynamique de normalisation européenne
- ▶ Promouvoir l'image de la construction par la normalisation des services associés
- ▶ Intégrer de nouveaux acteurs aux réflexions et travaux de normalisation du secteur de la construction.

Les grands programmes de normalisation



Environnement

Environnement, développement durable... autant de sujets devenus aujourd'hui incontournables et déclinés en 8 axes de travail :

- ▶ Développement durable et responsabilité sociétale
- ▶ Déchets/recyclage
- ▶ Eco-entreprises et écotechnologies
- ▶ Lutte contre le changement climatique
- ▶ Biodiversité
- ▶ Métrologie environnementale
- ▶ Outils d'aide au management environnemental
- ▶ Outils de mesure d'impact environnemental et son affichage



Energie

La gestion et la maîtrise de l'énergie représentent des enjeux majeurs pour tous les secteurs publics ou privés.

La normalisation fournit des outils et méthodes qui s'appliquent tant aux produits qu'aux services des domaines :

- électricité
- gaz
- pétrole
- énergie nucléaire
- énergies renouvelables
- efficacité énergétique

Les différentes énergies partagent des problématiques communes, liées en particulier à la production, au transport, à la distribution et à leurs utilisations.



Information et communication

Les technologies de l'information et de la communication sont une composante essentielle du développement dans tous les secteurs de l'économie. 5 axes de travail ont été définis :

- ▶ Usage et conception éco-responsable des systèmes d'information
- ▶ Intégration du numérique dans le monde physique : internet des objets, ubiquité et mobilité
- ▶ Sécurité, identité numérique, droit à l'oubli et protection des données privées
- ▶ Accessibilité des produits et services numériques
- ▶ Dématérialisation de l'économie



Ingénierie industrielle, biens d'équipement et matériaux

Afin d'aider les entreprises à utiliser les leviers de la normalisation pour relever les défis économiques et techniques, 6 champs d'actions sont définis :

- ▶ Encourager les relations entre innovation et normalisation
- ▶ Favoriser les déclinaisons du développement durable
- ▶ Examiner toutes les opportunités de leadership à l'international
- ▶ Initier et coordonner les nouveaux travaux de normalisation
- ▶ Coopérer avec les organismes américains et soutenir l'ISO
- ▶ Répondre aux évolutions de la législation européenne



Santé sécurité au travail

Les orientations de la normalisation dans le domaine de la santé/sécurité au travail s'articulent autour de 4 grands axes :

- ▶ Valoriser à l'ISO les acquis européens issus de la nouvelle approche
- ▶ Supprimer ou réduire les risques de maladies professionnelles engendrées par les émissions produites par les machines et par la non-prise en compte de l'ergonomie dans la conception des machines
- ▶ Organiser les coordinations ainsi que les retours d'expérience du terrain, compte tenu du décloisonnement des approches et de l'insuffisant retour d'information
- ▶ Contribuer à la qualité des normes destinées à venir en appui aux directives « machines » et « équipements de protection individuelle » et à la transparence de leur élaboration



Management et Services

La transformation du service et son impact sur le management des organismes de tous secteurs définissent les axes majeurs de travail :

- ▶ Se mobiliser en faveur du management et de la performance opérationnelle
- ▶ Favoriser le développement de nouvelles normes de services aux entreprises
- ▶ Coordonner et faire partager les disciplines fondamentales
- ▶ Accompagner le développement normatif consacré aux nanotechnologies
- ▶ Promouvoir les ressources humaines dans les normes.



Sports, loisirs, biens de consommation et services

Ce secteur concerne tous les biens de consommation, équipements et services destinés aux particuliers, utilisés dans un cadre collectif et privé.

Les grands axes portent sur :

- ▶ La normalisation des aspects sécurité des produits
- ▶ Le renforcement du positionnement de la France à l'international
- ▶ Les services aux particuliers
- ▶ Le développement durable dans ses différentes composantes



Eaux : milieux et usages

Le secteur de l'eau fait face à des enjeux majeurs, politiques et technico-économiques. Pour y répondre, six axes de travail ont été définis :

- ▶ Renforcer les synergies entre les nouvelles exigences du développement durable et les travaux de normalisation dans le secteur de l'eau
- ▶ Valoriser les modèles de gouvernance des services de l'eau
- ▶ Faire émerger une démarche autour de l'utilisation alternative des ressources en eau
- ▶ Asseoir la position française en normalisation sur la protection des milieux aquatiques et sur la qualité de l'eau, des milieux aquatiques et des produits connexes
- ▶ Maintenir le leadership français au niveau européen dans le domaine de l'eau potable
- ▶ Poursuivre les activités de normalisation en matière de systèmes liés aux réseaux

Les acteurs de la normalisation

Les représentants des parties prenantes

Provenant de tous les secteurs économiques et sociaux, les représentants des parties prenantes (entreprises, organisations professionnelles, administrations et collectivités territoriales, associations de consommateurs et de protection de l'environnement...) constituent la base même du système français de normalisation. Ils apportent compétences et expertises qui, pour chaque sujet, assurent la qualité de la norme. Ils fournissent le contenu technique des documents et leur mise à jour. Ils permettent d'identifier la valeur ajoutée de nouveaux sujets ou de nouveaux documents, en exprimant les besoins de leur secteur. Ils composent les délégations françaises, participant ainsi aux travaux à l'échelon européen et international.

AFNOR

AFNOR joue le rôle d'animateur central, en recensant les besoins en normalisation et en élaborant les stratégies normatives. Elle coordonne et oriente l'activité des bureaux de normalisation sectoriels. Elle promeut les positions françaises au niveau européen et international. AFNOR veille à ce que toutes les parties intéressées soient représentées dans les commissions de normalisation. Elle organise la consultation publique sur les projets de normes ; homologue les normes et intègre au catalogue national les normes européennes et internationales.

www.enquetes-publiques.afnor.org

Les Bureaux de Normalisation sectoriels

Des bureaux de normalisation sectoriels animent, lorsque les secteurs professionnels en disposent, les commissions de normalisation. Ils préparent les projets de normes françaises qu'AFNOR soumet à l'enquête publique, ainsi que les contributions et positions françaises portées dans les instances européennes et internationales.

Les pouvoirs publics

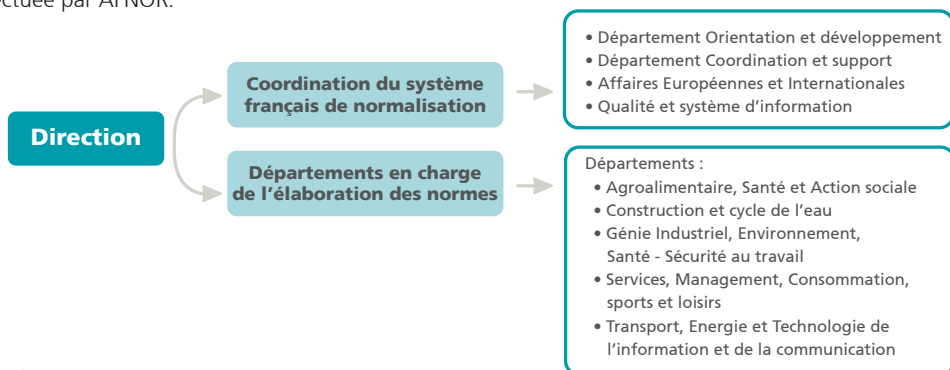
Les pouvoirs publics interviennent dans les commissions de normalisation soit en tant qu'autorité réglementaire soit pour promouvoir les politiques publiques. Les pouvoirs publics peuvent s'appuyer sur la normalisation pour demander aux acteurs des marchés de bâtir les meilleures réponses opérationnelles aux exigences publiques.

L'enquête publique

Les experts rédigent le projet de norme dans la commission de normalisation en concertation avec leurs homologues des autres pays concernés. Ce travail, fruit d'un consensus, est soumis à une enquête publique. A ce stade tout le monde peut donner son avis et faire des propositions d'amélioration. Tous les commentaires sont en effet analysés lors d'une réunion à laquelle sont conviés les contributeurs. AFNOR défendra les positions françaises ainsi définies au niveau européen et/ou international pour mettre au point la version finale de la norme. Près de 2 000 enquêtes publiques sur les projets de normes sont réalisées chaque année.

L'organisation d'AFNOR Normalisation

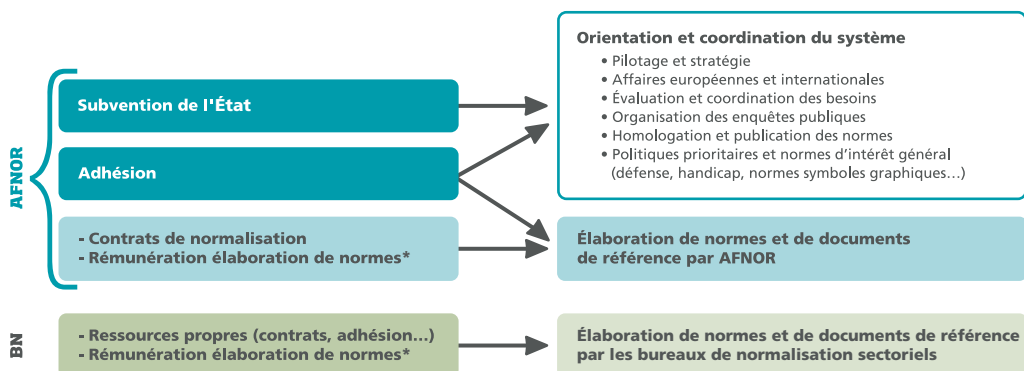
Dans les domaines communs à un grand nombre de secteurs et dans les secteurs pour lesquels il n'existe pas de bureau de normalisation sectoriel agréé, l'élaboration des projets de normes est effectuée par AFNOR.



Les équipes

AFNOR Normalisation met au service des acteurs économiques des équipes de professionnels de la normalisation. Pour chaque projet, un interlocuteur est dédié : il réalise les études préalables, il aide à mobiliser le réseau, il maîtrise les procédures des instances de normalisation européenne et internationale. Véritable gestionnaire de projet, il veille à l'aboutissement du projet dans les délais requis, et s'assure de la prise en compte des intérêts français dans les structures de travail.

Les ressources AFNOR Normalisation



* Rémunération calculée en fonction du produit des ventes de normes et de la part dans l'activité normative globale.

Influence française à l'international

Le rôle d'AFNOR Normalisation, et par délégation celui des bureaux de normalisation sectoriels, est de contribuer aux travaux des instances de normalisation européenne et internationale où 90% des normes sont réalisées. AFNOR est le 4^{ème} contributeur de l'ISO et siège de façon permanente aux instances de gouvernance de l'organisation internationale. Au niveau européen, AFNOR est le 2^{ème} pays en termes de responsabilité de structures techniques (20% des secrétariats du CEN). Cette forte présence dans les instances de normalisation permet à AFNOR de défendre les intérêts français aux niveaux européen et mondial.

Dans le domaine des télécommunications, AFNOR assure l'interface avec l'ETSI, organisation européenne spécifique à ce secteur.

Quelques chiffres clés :

Plus de 1 000

commissions françaises de normalisation (AFNOR et bureaux de normalisation sectoriels)

20 000

experts engagés dans le processus de normalisation

87%

*c'est le **taux moyen de satisfaction** des utilisateurs sur le contenu des normes*

ISO

Plus de 150 pays

CEN

31 instituts nationaux

Près de 300

nouveaux experts formés chaque année

90%

***des normes élaborées** au sein d'AFNOR sont reconnues en Europe et dans le monde de par leur origine européenne ou internationale.*

